

## Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE ARRÊTÉ N° 197/2024

## ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la demande en date du 20 novembre 2024 par laquelle l'Association des Parents d'Elèves, ayant son siège social 2 rue de la Vallée 28190 SAINT GEORGES SUR EURE, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public en vue d'y organiser une vente de crêpes aux sorties des écoles le vendredi 20 décembre 2024.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité et de tranquillité pendant l'évènement,

## ARRÊTE

*Article 1<sup>er</sup>* : L'Association de Parents d'Elèves, dans le cadre de la vente de crêpes, est autorisée à occuper le domaine public comme suit le vendredi 20 décembre 2024 à partir de 16h20 et jusqu'à 17h :

- 2 bénévoles au portail de l'école maternelle 13 rue Jean Moulin
- 2 bénévoles au portail de l'école élémentaire rue Jean Moulin
- 2 bénévoles à l'entrée de l'école élémentaire 2 rue de la Vallée

Article 2 : L'Association des Parents d'Elèves veillera à maintenir le passage libre pour assurer la fluidité de la circulation piétonne.

Article 3 : L'Association des Parents d'Elèves veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le demandeur des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure, le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Thivars, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure, le 03 décembre 2024

Monsieur le Maire Jacky GAULLIER

16 rue Jean Moulin – 28190 Saint Georges sur Eure – Tél : 02.37.26.74.16 – Fax : 02.37.26

Courriel: <u>mairie@saint-georges-sur-eure.fr</u> – Site Internet: <u>www.saint-georges-sur-eure.fr</u>